



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL d'AULHAT-FLAT

12 avril 2021 à la mairie d'AULHAT

Présent(e)s : *Didier Archimbaud, Frédérique Bonhomme, Pauline Calchera, Pierre Chabrilat, Louis-Marie Charrier, Jean-Pierre Collet, Bernard Coudert, René Courriol, Bernadette Courtias, Eliane Fargette, Frédéric Jacob, Jean-Louis Mahuteau, Jean-Luc Prulhière, Alexandre Rouvet, Gérard Thevier, Mireille Tournié.*

Absente : *Catherine Brai (pouvoir donné à Pierre Chabrilat), Frédérique Paya (pouvoir donné à Bernadette Courtias), Lilian Courdier.*

Eliane Fargette est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

- **Vote du compte administratif 2020 :**

Pierre Chabrilat présente la synthèse des documents administratifs et répond aux questions. Le CM, à l'unanimité, vote le compte administratif 2020, le compte de gestion et l'affectation du résultat.

Le maire rappelle que le détail de tous les documents présentés est disponible en mairie pour les conseillers qui le souhaitent.

- **Vote du budget 2021**

Pierre Chabrilat présente la synthèse des documents administratifs et répond aux questions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 et le détail des subventions aux associations :

- Comité d'animation Aulhat-Flat	400 €
- Club de l'amitié	300 €
- Comité de jumelage Flat - Moustier	200 €
- Amicale des trois villages	1000 €
- Amicale des chasseurs	200 €
- Amicale des anciens combattants	200 €

Le maire rappelle que le détail de tous les documents présentés est disponible en mairie pour les conseillers qui le souhaitent.

- **Vote des taux des impôts locaux 2021**

Pierre Chabrilat et le maire donnent des explications sur les nouvelles mesures concernant les impôts locaux 2021. Après explications et réponses aux questions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	60,40 %

- **Projet d'aménagement place d'Aulhat :**

Le maire fait le point sur l'avancement du dossier :

- La consultation de trois bureaux d'études (Boris BOUCHET, Atelier CAP, A3 Paysage) a été lancée le 18 février,
- Deux bureaux d'études (Boris BOUCHET et Atelier CAP) ont été reçus en visite de terrain le 2 mars,
- Les offres ont été remises le 11 mars,
- Une réunion d'analyse des dossiers a eu lieu le 25 mars (en présence des membres du Département et d'API), dont les résultats sont les suivants :

Atelier CAP : note 74,27 / 100

- Prix : 32.232,12 HT
- Bonne compréhension du cahier des charges
- Bonne méthodologie et compétences affirmées avec implication paysagère forte.

Bouchet architectes : note 79 / 100

- Prix : 27.145,20 HT
- Bonne compréhension du cahier des charges
- Bonne méthodologie et compétences affirmées avec implication forte sur la concertation et la présentation en 3D

Après les explications complémentaires données et les réponses aux questions, le Conseil Municipal valide la proposition de Bouchet architectes et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- **Projet de réhabilitation du patrimoine communal** :

La création de notre nouvelle commune montre que nous nous trouvons en possession d'un patrimoine immobilier important et en double (mairies, écoles, églises ...) et qui mérite d'être redéfini.

A la suite de plusieurs réunions, nous avons transmis aux services du Département un mémoire relatif à nos idées sur ce sujet.

L'analyse de ce mémoire et les avis des services du Département (architecte et technicien bâtiment) ont fait l'objet d'une réunion en mairie le 23 février et le 2 avril derniers et d'échanges d'informations entre toutes les parties concernées.

Compte tenu de la complexité du sujet, il est indispensable de mettre en place une étude de faisabilité permettant de réaliser un PAD (Programme d'Aménagement Durable); cette étude pourrait être menée par un bureau d'études et avec l'aide du Département (ADIT) et du CAUE.

Cette étude se composera :

- D'un diagnostic des bâtiments et de leur devenir possible,
- D'une analyse socioéconomique (habitat, déplacements, évolution ...) et d'une stratégie d'aménagement de la commune,
- D'un programme prévisionnel des actions.

Son coût peut être estimé à 30.000 € avec une subvention de 9.000 €.

La dernière réunion du 2 avril a permis de valider le cahier des charges de la consultation à transmettre aux bureaux d'études.

Le calendrier serait le suivant :

- *Lancement de la consultation à 5 bureaux d'études le 19 avril,*
- *Réception des offres le 21 mai,*
- *Etude des offres le 28 mai,*
- *Audition des bureaux d'études sélectionnés le 4 juin,*
- *Choix du bureau d'études et délibération courant juin,*
- *Lancement de l'étude le 1° juillet,*
- *Délai d'exécution de 6 mois pour une approbation du diagnostic par phases avant le 31 décembre 2021.*

Le maire propose de valider cette procédure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de faire appel à une consultation de bureaux d'études dans le cadre d'un PAD, et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération, y compris la demande de subvention.

• **Contrat de travail :**

Actuellement Bernard Vigineix travaille en CDD avec un contrat « de remplacement de l'employé titulaire » sur la base de 17h30 par semaine.

Nous souhaitons mettre en place un contrat de travail en CDD « en accroissement d'activité » entre le 19 avril et le 18 octobre 2021 sur la base de 28 h par semaine.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et mandate le maire pour signer tous les documents concernés.

• **Dossier éclairage SIEG :**

Jean-Pierre Collet expose la nécessité de mettre en place des équipements électriques sur les poteaux d'éclairage public dans le bourg de Flat permettant la pose de nouveaux panneaux d'illuminations de Noël.

<i>Montant</i>	<i>TTC</i>	<i>1680 €</i>
<i>Prise en charge SIEG</i>		<i>980 €</i>
<i>Part communale</i>		<i>700 €</i>

Le Conseil Municipal approuve ce dossier à l'unanimité et mandate le maire pour signer tous les documents concernés.

- **Gestion du personnel :**

Le personnel communal cotise à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) sur la base de 1,40 % du montant brut salarial.

Cette cotisation, mise en place en 2013, fait l'objet d'un remboursement partiel par l'employeur ; ce montant est resté fixe, alors que la cotisation a régulièrement augmenté.

Le maire propose de fixer la prise en charge par l'employeur à 50 % de la cotisation salariale.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

- **Déclassement du domaine public :**

Avant de procéder à la signature chez le notaire de la vente des parcelles AD 188 et 189 à Madame Camier, il faut procéder au déclassement de ces parcelles du domaine public.

Le Conseil Municipal approuve ce dossier à l'unanimité et mandate le maire pour signer tous les documents concernés.

- **Achat de parcelle :**

Le maire expose la nécessité d'acheter la parcelle AC 82 située rue de l'amour, afin de terminer l'alignement du domaine public et d'engager ultérieurement les travaux sur les réseaux et la voirie. Le propriétaire accepte cette vente au tarif forfaitaire d'1 € avec les contreparties suivantes :

- *Déplacement du point d'eau à l'intérieur de la propriété*
- *Reconstruction d'un muret en limite de propriété*

Jean-Luc Prulhière, adjoint à l'urbanisme, donne les précisions sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette transaction sur les bases indiquées et mandate le maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

INFORMATIONS :

- **Lignes directrices de gestion (LGD) :**

Une loi de 2019 oblige les communes à mettre en place une politique de gestion des ressources humaines.

Un document a été rédigé par le maire et l'adjointe en charge de la gestion du personnel ; il a été validé par le comité paritaire du CDG 63.

Ce document :

- *Détermine la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;*
- *Détermine les orientations en matière de promotion, d'avancement, de recrutement, et de valorisation des parcours individuels.*

Le Conseil Municipal approuve ce document à l'unanimité.

- **Travaux de voirie :**

Jean-Pierre Collet donne toutes les informations sur le projet des travaux 2021 et le Conseil Municipal valide le projet.

- **Projet de travaux école de Flat :**

Jean-Pierre Collet donne toutes les informations sur la réalisation des travaux.

- **Brigades d'intervention API :**

Jean-Louis Mahuteau en explique les modalités d'intervention sur le territoire communal.

- *Intervention sur le mur d'enceinte du pigeonnier d'Aulhat,*
- *La commune prend en charge le coût des matériaux et un forfait d'intervention pour le personnel des brigades.*

Le Conseil Municipal valide le projet.

- **Gestion du personnel :**

Bernadette Courtias et Jean-Louis Mahuteau donnent des informations concernant la situation de Rémi Saurel.

- **Projet de convention avec la Mission locale d'Issoire :**

Le maire précise les modalités de ce dossier :

- Rôle de la mission locale,
- Projet avec la commune (remise en état des bancs de l'église d'Aulhat),
- Modalités d'intervention : gratuité de l'intervention de 5 jeunes « en recherche d'emploi » et fournitures prises en charge par la commune ;

Le Conseil Municipal valide le projet.

- **Gestion de la location des studios de la tour de Flat :**

Pauline Calchera fait le point de la situation.

- **Réflexions sur mise en place de composteurs « déchets ménagers » dans les 2 villages.**

- **Dossiers API :**

- Réponse à un questionnaire pour une éventuelle possibilité d'achats et de prestations groupés (extincteurs, défibrillateurs, poteaux incendie ...),
- Réponse à un questionnaire pour l'Adhume relatif à la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments communaux,
- Jean-Pierre Collet fait le point sur le « diagnostic énergie » fait par un technicien de l'Adhume sur l'ensemble des bâtiments communaux.

- **Course cycliste « Critérium du Dauphiné » :**

Passage de la course le 30 mai entre le Chauffour et La Gravière.

- **Dossiers SIEG :**

Les dossiers annuels du SIEG (comptes et activités) sont disponibles en mairie.

La séance est levée à 23h00.